

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de février à dix-huit heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de LAIROUX, sous la présidence de M. Cédric GUINAUDEAU, Maire de LAIROUX, dûment convoqués le 19 février 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 12  
Nombre de conseillers présents : 10  
Nombre de conseillers votants : 11

**PRESENTS** : Mmes BOUCHEREAU Claire, COSTE Bernadette, LACAZE Anita, MARSAULT Tiphaine, VITAL Bernadette et Mrs GUINAUDEAU Cédric, BERGES Olivier, DURANCEAU Nicolas, MADY Michel et PINEAU Joris

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : M. CHABOT Pierre donne son pouvoir à M. GUINAUDEAU Cédric

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme GILBERT Aurélie

Le secrétariat a été assuré par : M. MADY Michel

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2025.

### D 2508 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle que à la suite de la création et la suppression de postes, et/ou au mouvement de poste à la suite d'un avancement de grade, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Grades ou emplois	Catégorie	Nb d'emploi	Actif
Adjoint administratif territoriale	C	2	A
Rédacteur	B	1	A
Adjoint administratif ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	I
ATSEM ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	A
Adjoint technique ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	A
Adjoint technique territorial	C	3	A

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

✎ **MODIFIE** ainsi le tableau des effectifs du personnel communal au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### D 2511 PRISE EN CHARGE PAR LA MAIRIE DE LA CAPTURE ET D'ACCUEIL DES ANIMAUX ERRANTS ET/OU DANGEREUX

Le Maire explique les raisons de cette demande de modification à la suite des abus des propriétaires qui ne venaient pas dans les plus brefs délais reprendre leurs animaux, récupérer par les services municipaux.

Il précise également que les annonces publiées sur le compte facebook de la commune ne seront plus rédigées lorsqu'un agent récupèrera un animal.

**VU** la délibération N°21/103 du 21 décembre 2021,

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que nous avons signé une convention reçue avec Le Hameau Canin sis chemin de la colinerie 85500 Luçon, représenté par son gérant M. ALLEGRE Benoit.

Le Conseil municipal avait approuvé qu'en plus de la convention, que la commune prenne en charge l'animal pour une durée de 24h. Passé ce délai et sans réclamation des propriétaires, l'animal sera transféré en fourrière animale. En cas de récidive, l'animal sera directement transféré en fourrière animale.

Une contravention sera appliquée pour le transfert de l'animal en fourrière :

Animal identifié : 130 €

Animal non identifié : 170 €

M. le Maire propose de modifier cette prise en charge comme suit :

Lorsque la capture d'un **chien** ou d'un **chat errant** est effectuée par les agents communaux, une recherche systématique de son identification sera réalisée.

Si possible, une prise de contact sera effectuée avec le propriétaire. Sans réponse de sa part, l'animal sera transféré en fourrière animale.

Si la capture d'un même animal est répétitive, l'animal sera directement transféré en fourrière.

Une contravention sera appliquée pour ce transfert :

- **Chien ou chat identifié** : 130 €
- **Chien ou chat non identifié** : 170 €

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la proposition de prise en charge par la commune et le montant des contraventions : 130 € pour un animal identifié et 170 € pour un non identifié en cas de transfert en fourrière.

## **D 2509 DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION ET DE MOBILITE DU QUARTIER DU BOURNAIS ET DE LA RUE DU 8 MAI**

ANNULE ET REMPLACE D2471

M. le Maire rappelle que nous avons reçu le sous-préfet en mairie le 6 février dernier. Nous avons donc profité de cette visite pour discuter de notre projet de requalification et la mobilité du quartier du Bournaï et de la rue du 8 mai, ainsi que de l'îlot de fraîcheur. M. le sous-préfet, nous a conseillé de rassembler l'ensemble de ces projets en retirant les frais liés à la voirie.

M. le Maire expose le nouveau plan de financement détaillé. Il informe les élus qu'en plus de ces demandes de subventions, un dossier auprès de la CCSVL pour le programme du Fond Leader sera déposé au cas où nous n'obtenons pas les 70% de subventions.

Une réunion avec le paysagiste du projet est prévue le jeudi 6 mars 2025 à 18h, sur place.

Une enquête concernant l'îlot de fraîcheur a été transmis par mail et sera diffusé sur Facebook également, afin d'obtenir l'avis de la population. Notre responsable du service technique a commencé certains travaux liés au projet : nettoyage de la haie située à proximité du cimetière et création d'un cheminement sur la parcelle.

M. Mady demande si la phase N°2 du projet sera validée prochainement. M. le Maire répond que la phase N°1 est lancée et sera terminée dans quelques mois. Il sera proposé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal de valider la phase N°2 du projet. Afin de garantir la trésorerie de la mairie, en attente du versement des subventions demandées, il proposera également au vote la validation de recourir à un emprunt relais. Celui-ci sera rembourser lorsque les subventions seront débloquées comme ce fut le cas pour le projet de rénovation énergétique clôturé en 2024.

M. le Maire, présente au Conseil Municipal le projet de requalification et mobilité du quartier du Bournaï et de la rue du 8 mai.

Ce projet constitue une étape cruciale pour améliorer les déplacements quotidiens des usagers, qu'il s'agisse de l'accès aux services, du travail, de l'école, des transports en commun ou encore du tourisme. La mobilité constitue l'axe principal de ce projet, mais il aborde également d'autres enjeux majeurs, tels que le développement durable, les défis liés au changement climatique et les questions d'urbanisme, entre autres.

Le montant estimatif du projet s'élève à 381 090.80 € HT.

Le maire propose au Conseil Municipal d'inscrire ce projet au budget, avec le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT	%
<b>Phase 1 : quartier du Bournaï</b>	<b>175 249 €</b>	REGION (26.4 % de 189 463.60 €)	50 000 €	13.12
Etude et recalage admin et tech	2 200 €			
Terrassement	6 875 €			

Voirie bi-couche et enrobé	53 460.20 €	PREFECTURE (57.6 % de 189 463.60 €)	109 294.36 €	28.68
Allées, accès, stationnement	33 328.80 €			
Bordures et caniveaux	71 195 €			
Signalisation	5 215 €	DEPARTEMENT	72 102.26 €	18.92
Terrain de pétanque	2 975 €		21 630.68 €	5.68
<b>Phase 2 : Rue du 8 mai</b>	<b>111 626 €</b>	Amende de police	14 000 €	3.67
Installation chantier admin et tech	1 911.50			
Terrassement	14 905 €			
Assainissement et réseaux	36 846 €	<b>TOTAL SUBVENTION</b>	<b>267 027.30 €</b>	<b>70 %</b>
Voirie cyclable	48 723.50 €			
Signalisation	4 530 €			
Espace verts	4 710 €	AUTO-FINANCEMENT	114 063.50 €	30 %
Eclairage public	52 682 €			
Espaces verts	31 773.30 €			
Ponton pour traverser cyclable	2 460.50 €			
MSB Honoraires	4 900 €			
Vendée Expension Honoraires	2 400 €			
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>381 090.80 €</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>381 090.80 €</b>	<b>100%</b>

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** M. le Maire à inscrire ce projet au budget et à solliciter la subvention au titre du programme « Pays de Loire Investissement » de la Région
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**D 2510 DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE DE VENDEE POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION ET DE MOBILITE DU QUARTIER DU BOURNAIS ET DE LA RUE DU 8 MAI**  
ANNULE ET REMPLACE D2493 Bis

M. le Maire, présente au Conseil Municipal le projet de requalification et mobilité du quartier du Bournaï et de la rue du 8 mai.

Ce projet constitue une étape cruciale pour améliorer les déplacements quotidiens des usagers, qu'il s'agisse de l'accès aux services, du travail, de l'école, des transports en commun ou encore du tourisme. La mobilité constitue l'axe principal de ce projet, mais il aborde également d'autres enjeux majeurs, tels que le développement durable, les défis liés au changement climatique et les questions d'urbanisme, entre autres.

Le montant estimatif du projet s'élève à 381 090.80 € HT.

Le maire propose au Conseil Municipal d'inscrire ce projet au budget, avec le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT	%
<b>Phase 1 : quartier du Bournaï</b>	<b>175 249 €</b>	REGION (26.4 % de 189 463.60 €)	50 000 €	13.12
Etude et recalage admin et tech	2 200 €			
Terrassement	6 875 €			
Voirie bi-couche et enrobé	53 460.20 €	PREFECTURE (57.6 % de 189 463.60 €)	109 294.36 €	28.68
Allées, accès, stationnement	33 328.80 €			
Bordures et caniveaux	71 195 €			
Signalisation	5 215 €	DEPARTEMENT	72 102.26 €	18.92
Terrain de pétanque	2 975 €		21 630.68 €	5.68
<b>Phase 2 : Rue du 8 mai</b>	<b>111 626 €</b>	Amende de police	14 000 €	3.67
Installation chantier admin et tech	1 911.50			
Terrassement	14 905 €			
Assainissement et réseaux	36 846 €	<b>TOTAL SUBVENTION</b>	<b>267 027.30 €</b>	<b>70 %</b>
Voirie cyclable	48 723.50 €			
Signalisation	4 530 €			
Espace verts	4 710 €	AUTO-FINANCEMENT	114 063.50 €	30 %

Eclairage public	52 682 €			
Espaces verts	31 773.30 €			
Ponton pour traverser cyclable	2 460.50 €			
MSB Honoraires	4 900 €			
Vendée Expansion Honoraires	2 400 €			
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>381 090.80 €</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>381 090.80 €</b>	<b>100%</b>

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** M. le Maire à inscrire ce projet au budget et à solliciter une subvention d'investissement 2025 auprès de la Préfecture de la Vendée
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **MOTION OPPOSITION AGRIVOLTAÏSME**

M. le Maire donne lecture de la motion d'opposition aux projets d'agrivoltaïsme

Au moment où les agriculteurs manifestent face aux difficultés,  
 Au moment où le monde agricole s'interroge sur son modèle,  
 Au moment où nous souhaitons conserver une souveraineté alimentaire,  
 Au moment où la commission européenne a conclu un accord avec le Mercosur alors que la France et les Français l'ont rejeté,  
 Au moment où nous agissons collectivement pour une transition écologique et énergétique durable,  
 Ce système a été autorisé en France par la loi d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables, adoptée en 2023 à la suite de l'envolée des prix de l'électricité en 2022. Les décrets n'ont été publiés qu'en avril dernier, sans appréhender toutes les conséquences.

Nous estimons que le déploiement massif de ces technologies sur nos terres agricoles et sur nos paysages n'est pas une bonne idée car avec l'agrivoltaïsme émerge une série de dangers, dont certains pourraient être irréversibles :

- 1/ La mise en difficulté des agriculteurs, contraints de concilier le renouvellement de 40% de leurs terres par des installations photovoltaïques avec l'exigence totalement irréaliste de maintenir 90% du rendement, compromettant ainsi la viabilité de leur exploitation ; il paraît impossible que des panneaux déployés sur 40% d'une surface puissent n'avoir un impact que sur 10% de son rendement agricole.
- 2/ La précarisation des agriculteurs, se retrouvant dans l'obligation d'ajuster leur activité aux contraintes techniques et contractuelles imposées par l'installation photovoltaïque, au détriment des priorités agronomiques, des cultures et de l'élevage.
- 3/ L'impossibilité pour un agriculteur signant un contrat agrivoltaïque aujourd'hui de moderniser et d'adapter ses pratiques jusqu'en 2025, limitant sa capacité à s'adapter aux défis imposés par le changement climatique, par les innovations agronomiques, ou par nécessité économique en lien avec l'évolution des marchés.
- 4/ Le fossé considérable entre la rémunération de l'agriculteur et celle du producteur d'énergie, reléguant l'activité agricole au second plan, au profit de la production d'électricité.
- 5/ La spéculation sur le foncier agricole, avec des loyers de 10 à 30 fois supérieurs aux prix du fermage, car indexés sur le potentiel photovoltaïque des parcelles (mesuré selon l'étendue des surfaces disponibles, leur ensoleillement, leur proximité avec des postes sources).
- 6/ L'incapacité à maîtriser le développement anarchique des projets, ainsi que les fractures sociales et territoriales qu'ils vont générer, menaçant durablement la cohésion de nos campagnes.
- 7/ La rétention foncière au détriment de la transmission des terres, maintenues en activité de manière symbolique pour garantir une rente aux propriétaires, perdant ainsi leur objectif premier qui est de nourrir la planète.
- 8/ L'instabilité des projets agrivoltaïques, souvent portés par des sociétés éphémères (SAS), conçues pour être revendues à des fonds d'investissements, notamment étrangers, laissant les agriculteurs vulnérables face à des interlocuteurs changeant.
- 9/ Le risque de non-démantèlement des installations « agrivoltaïques », en dépit des obligations réglementaires, en particulier en cours de contrat pour non-respect des clauses comme celle du rendement n'atteignant pas 90%, voire à l'issue du contrat.
- 10/ La manipulation des données biologiques et scientifiques, utilisées pour justifier ces technologies alors que l'ombre des panneaux entraîne obligatoirement une baisse de la photosynthèse et donc de la production végétale et fourragère.
- 11/ L'incompréhension des populations notamment en lien avec le ZAN, dont personne ne pourra comprendre qu'il ne s'applique pas aux installations agrivoltaïques, mais aussi face au mitage paysager que ces dernières généreront.

12/ La fragilisation, voire l'arrêt, du déploiement de centrales photovoltaïques sur des surfaces artificialisées et bâties, dont la viabilité économique sera plombée par les projets agrivoltaïques, moins coûteux à déployer en raison de leur volumétrie et de la facilité technique des installations agrivoltaïques.

13/ La menace d'une double dépendance, énergétique d'un côté, en s'exposant à des importations massives de panneaux photovoltaïques étrangers, et alimentaire de l'autre via l'importation de produits agricoles à bas prix, au risque de fragiliser un peu plus nos souverainetés économique et alimentaire.

Le recul sur cette question nous permet de prouver qu'un autre modèle est possible. La Vendée le prouve depuis plus de 20 ans à travers des projets d'énergies renouvelables déployés au plus près des réalités locales. La transition énergétique est une composante de l'aménagement du territoire. La volonté des collectivités vendéennes est de construire, avec l'ensemble des acteurs de terrain, des projets qui ont du sens et dont nous pourrions collectivement partager la réussite.

La Vendée a su valoriser ses ressources et ses filières locales, notamment son agriculture et son industrie agro-alimentaire, en transformant les effluents d'élevage en gaz renouvelable, tout en préservant ses terres agricoles. Sur le photovoltaïque, les collectivités Vendéennes mènent une politique volontariste pour son développement sur les surfaces bâties et artificialisées, et sur des espaces ayant perdu tout usage agricole.

Le département de la Vendée demande au Conseil Municipal de se montrer solidaire de sa motion.

La lecture de la proposition étant terminée en débat commence entre les élus.

M. le Maire confirme son avis favorable à la motion proposée par le Département, et précise que nous avons en Vendée, suffisamment de bâtiments et de parcelles en friche ou de faibles qualités de production ; pour y installer du photovoltaïque. M. le Maire dit que sacrifier des terres agricoles pour du photovoltaïque n'est pas logique, n'est peut-être pas la meilleure solution « verte ».

Mme Marsault demande si nous avons reçu une demande de ce type de projet sur la commune. Une réponse négative est apportée, mais M. le Maire informe qu'un projet a été déposé sur une parcelle entre Beugné l'Abbé/ les Magnils-Reigniers/ Luçon.

M. le Maire rappelle que le vote d'une motion est un avis transmis à la Préfecture, cela ne signifie pas qu'un projet sera refusé s'il est déposé en mairie. La motion permet également de soutenir le Sydev qui aide les projets d'installation de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments. Les agriculteurs sont aussi aidés pour la pose de photovoltaïque sur leur propre bâtiment.

M. MADY demande si les friches par exemple sont bien exempt de cette motion. Oui confirme M. le Maire, les parcelles impropres à la culture ont bien été défini par la chambre d'agriculture comme pouvant recevoir ces installations. M. Mady dit que cela est tentant pour un agriculteur d'installer du photovoltaïque sur des terres peu fertiles.

M Mady et Mme Marsault ne comprennent pas l'enjeu du département de ne pas vouloir produire de l'énergie. M. le Maire confirme que c'est une motion politique et que le Département craint une production non maîtrisée.

Mme Bouchereau précise qu'elle est contre l'agrivoltaïsme mais que certaines formulations de la motion sont trop politiques pour accepter de voter la motion.

Mme Marsault dit ne pas comprendre de quel droit, on bloquerait les agriculteurs sur leur propre terre. M. le Maire précise que c'est déjà ce qui existe sur tout le territoire de la commune par le biais du PLU. Il entend la question de la souveraineté de la production de leurs terres mais il y a aussi la notion de bâti et l'enjeu de résilience alimentaire.

M. Berges demande s'il est possible d'insister sur le fait que les agriculteurs peuvent décider de ce qu'ils veulent installer sur leur terre. M. le Maire entend les remarques et précise que cette motion est pour une meilleure protection de nos terres.

Le PLUi en cours, comprend des contraintes sur l'agrivoltaïsme, en effet il prend en compte l'aspect paysager de ce genre de projet.

M. le Maire propose d'ajourner la proposition afin de l'assouplir et de la présenter lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Ratios Budget : À la suite du rendez-vous avec le conseiller aux décideurs locaux, nous avons reçu les ratios de la commune. Ceux-ci sont bons mais il faudra faire attention à la section de fonctionnement qui est très serrée. Nous avons un budget primitif sérieux mais avec un manque de recettes propres à la commune, en plus des dotations de différents organismes d'Etat qui n'ont fait que diminué ces dernières années (DMTO en lien avec la disparition de la taxe d'habitation par exemple). Il est constaté que la fiscalité de la commune est faible comparé aux autres communes de notre strate et à services équivalents dans le secteur. Beaucoup d'économie ont été effectués depuis 4 ans, grâce à la restructuration des services communaux, mais aussi par les travaux de rénovation énergétique qui nous ont permis une forte diminution des dépenses liées à l'énergie. Concernant la section d'investissement, le conseiller aux décideurs locaux, nous félicite car le taux moyen de chaque projet est au minimum de 70%. M. le Maire demande donc de ne pas penser que la commune est

riche car ses recettes d'investissements proviennent de l'extérieur et ne sont pas propres à elle. La section de fonctionnement est impactée par le déficit du budget annexe du Lotissement du Bournais.

- **Fiscalité** : Afin de générer des recettes supplémentaires pour notre commune, le conseiller aux décideurs locaux recommande d'augmenter nos taxes. M. Mady dit que si nous choisissons d'augmenter la fiscalité, il faudra expliquer à la population, les services publics supplémentaires, mis à disposition depuis plusieurs années. M. le Maire rappelle qu'au début du mandat, il n'y avait plus de service technique. Les espaces verts étaient gérés par un prestataire extérieur. Aujourd'hui, nous avons deux agents qui gère les espaces verts, la voirie et l'entretien des bâtiments. Le transport scolaire a été arrêté, faute d'enfants sur le parcours et a été remplacé par un accroissement des amplitudes horaires de la garderie. M. le Maire affirme que la stabilité de la fiscalité mise en place depuis des années n'est plus possible. Mme Coste dit que la taxe foncière est déjà élevée en majeure partie par les taxes du département et des ordures ménagères. Mme Bouchereau rappelle que de nombreux facteurs entrent dans le calcul des taxes et qu'il est difficile de comparer une taxe d'un foyer à l'autre. M. le Maire indique qu'il n'est pas comptable des choix des autres institutions. Ce qui lui importe c'est de rendre compte des finances communales et de les préparer aux objectifs et obligations futures notamment le remboursement de la dette du budget annexe "lotissement le Bournais" et la rénovation de l'église St Pierre dont les travaux pourraient atteindre le million d'Euros. M. le Maire rappelle que c'était une erreur de supprimer la taxe d'habitation et que les maires sont majoritaires pour le dire. Il termine son élocution sur le fait que le terme « taxe » n'est pas correct, il conviendrait d'utiliser le terme « contribution ».
- **Débat d'Orientation Budgétaire, présenté par article**
  - **CDE 2025** : ce budget ne sera pas abondé dès 2026 pour être clôturé en 2029. En effet ce budget étant très faible en écritures comptables, le conseiller aux décideurs locaux nous a annoncé qu'il était possible de clore ce budget. Il est proposé d'abaisser de 85€ à 70€ le budget des fournitures scolaires par enfant pour consacrer le delta à des investissements avec l'avis de la directrice. Le budget 2025 sera de 9 070 € contre 11 064.13 € en 2024.
  - **Bournais 2025** : Afin d'équilibrer le budget, nous avons maximisé les ventes de terrains, en comptant notamment sur l'effet positif des travaux en cours. Actuellement, ces terrains sont proposés à un prix inférieur à celui du marché local. Une revalorisation du prix à 57 €/m<sup>2</sup> sera envisagée une fois les travaux achevés, afin de limiter le déficit du budget annexe. Pour 2025, le budget prévisionnel s'élève à **432 342,69 € en fonctionnement et 235 283,84 € en investissement**. M. le Maire rappelle que les orientations prises depuis le début du mandat ont permis la vente d'une grande partie des terrains. Le projet dédié aux primo-accédants a également favorisé l'installation de jeunes foyers sur la commune, contribuant ainsi aux inscriptions dans l'école publique.
  - **Budget principal 2025** : M. le Maire fait constater la diminution des prévisions en dépenses de fonctionnement par rapport à l'année dernière : 221 214.38 € en 2024 à 200 950 € en 2025 pour le chapitre 011. M. Mady demande quels articles en section de fonction recettes pourraient être augmentés. M. le Maire propose les articles du chapitre 070, principalement lié aux frais de cantine et garderie et au droit de pâturage, et également le chapitre 731 qui concerne la fiscalité directe locale.  
Le conseiller aux décideurs locaux propose d'augmenter la fiscalité une fois 10% plutôt que 2% par 2% tous les ans, ce qui permettra les prévisions sur plusieurs années plus lisibles afin de réaliser les projets de la commune. M. Mady exprime sa préférence pour une augmentation de la fiscalité plutôt que des tarifs des repas de la cantine. M. le Maire rappelle que ces derniers permettent une juste contribution de toutes les familles, qu'elles résident ou non à Lairoux, alors que la fiscalité repose exclusivement sur les habitants de la commune.  
Un débat s'engage alors sur l'augmentation de la taxe foncière pour 2025 et 2026. Le Conseil Municipal doit en effet trancher cette question avant de pouvoir voter le budget communal lors de la prochaine séance. L'année dernière, une hausse de 2% avait été décidée, en parallèle d'une revalorisation de la valeur locative par l'État, entraînant une augmentation significative pour certains foyers. Cette année, la majorité des élus se prononce en faveur d'une nouvelle augmentation dès 2025, en tenant compte du développement des services communaux et des manifestations proposées à l'ensemble de la population.  
Le conseiller aux décideurs recommande une hausse de 10% en 2026, proposition jugée trop brusque par plusieurs élus, qui privilégieraient une augmentation progressive sur deux ou trois ans. Une demande de simulation des impacts fiscaux sera adressée à la trésorerie et communiquée aux élus pour éclairer leur décision.  
M. le Maire rappelle que les conditions météorologiques de 2024 ont affecté le fonctionnement du marais communal, entraînant des plaintes de la part des éleveurs. Conformément aux engagements pris, il est proposé, avec l'avis de M. Chabot adjoint en charge, de maintenir les taxes de pâturage à leur niveau actuel en 2025, malgré l'augmentation des coûts pour la commune. Cette décision entraînera aussi une baisse de ces recettes communales, mais vise à soutenir les éleveurs impactés  
M. le Maire expose aux élus la proposition de l'association l'amicale laïque d'acheter des barnums par leur propres moyens et que la commune pourrait louer en partageant la recette à 50%. M. le Maire avait déjà

discuté de ce sujet d'achat en réunion d'adjoints, de nouveau barnum pour nos manifestations. Afin de limiter les actes administratifs et un stockage différencié des nôtres, M. le Maire propose que la commune fasse acquisition de quatre barnums de 6m/3m, qui seront aussi mis à disposition de la location auprès des associations et de la population.

Aucunes questions ou remarques sur la section d'investissement prévu. M. le Maire indique que les projets seront sûrement à la baisse en 2026 avant de pouvoir travailler sur des gros projets déjà en phase d'études (ilot cœur de bourg et l'église).

Le budget 2025 sera de 868 385.15€ en fonctionnement et 459 894.67 € en investissement.

- PLUi : une réunion dédiée est programmée le mardi 25 mars à 18h, avec la présence de M. Gravelleau. Ce sera la dernière réunion avant que le Conseil Municipal donne son avis par délibération sur le dossier. La question de la protection du patrimoine bâtiments et paysager a été évoqué et apparaîtra dans le PLUi pour notre commune, ainsi que la protection environnementale sur toute la zone U. M. le Maire précise qu'avoir un PLUi trop ouvert ne simplifiera pas les relations avec les usagers, la mairie et entre eux-mêmes. M. le Maire a proposé la mise en place de contraintes surfaciques pour les secteurs suivants : cœur de Bourg, le Gorgeais et la Chevaleraie afin de protéger les batiments et les sites à valeurs patrimoniales.
- Point travaux Bournais : pour le moment les travaux se déroulent très bien, pas de mauvaises surprises tant sur le point technique que financier vis à vis du projet 2024. M. le Maire remercie les riverains de leur patience durant ces travaux. L'installation des ombrières a été validé par la CCSVL et devrait commencer au 1 semestre 2026, avec la déportation des ondulateurs sur le préau afin de limiter d'éventuels bruits. Deux élus confirment que les ondulateurs ne génèrent que très peu de bruit. Que ce n'est pas plus audible que le reste des sons issus des activités humaines.
- Eglise : les travaux sur le paratonnerre et les toitures à la suite du sinistre de novembre 2024 sont terminés. M. le Maire et M. Pineau, adjoints en charge sont mécontents de l'un des prestataires qui est intervenu.
- DECI : les travaux devaient débutés mais l'entreprise rencontre des difficultés de personnel et météorologique qui ne permettent pas l'accès à certaines parcelles. Sur le PLUi, il sera inscrit que pour les habitats isolés bénéficiant de la protection issue des réserves souples, si le bâti existant vient à dépasser les 200m2 habitables, la mise en adéquation de l'équipement de défense contre l'incendie sera à la charge du propriétaire.
- M. le Maire propose aux conseillers de créer un poste de conseiller municipal délégué n'ouvrant pas le droit aux indemnités lors de la prochaine séance du conseil. Il propose ce poste à Mme Lacaze Anita qui gère actuellement le service de médiathèque. Début mars M. le Maire donnera délégation à Mme Lacaze pour signer la convention tripartite à sa place lors d'une réunion avec la CCSVL.
- Dates des prochaines réunions :
  - le 27/02 à 18h30 Conseil Communautaire à l'espace plaisance de Luçon
  - le 11/03 à 18h Conseil Municipal
  - le 25/03 à 18h réunion sur le PLUi avec la présence de M. Gravelleau
- Dates des prochaines manifestations :
  - le 20/04 Course cycliste : un appel aux bénévoles sera publié par la commune afin d'aider les associations à trouver des commissaires de courses
  - le 2/03 à 11h Commémoration de la tempête Xynthia
  - le 22 et 23/03 Fête du printemps
  - le 22/03 de 10h à 12h portes ouvertes à l'école, cela sera l'occasion de montrer le fonctionnement de notre école et nos services de cantine et garderie.
  - le 15/04 à 19h Réunion publique : expliquer moi le communal
  - le 19/04 Ouverture du marais avec inauguration du mur et label
- Installation d'une entreprise d'animation et de leur résidence principale, route de Grues. Ce sujet avait déjà évoqué en réunion d'adjoints et pour lequel la commune ferait la demande d'un STECAL pour ce projet. L'entreprise est déjà connue sur notre territoire et permettra la résidence d'artistes estivales.
- M. le Maire nous informe que l'agrandissement de la zone artisanale est inscrit sur le projet du PLUi.

Fin de la séance à 21h30

Le M. le Maire

Secrétaire de séance